

BOISSY-MAUVOISIN

COMITE SYNDICAL
EN DATE DU 30 JANVIER 2026
PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

L'an deux mille vingt-six, le vendredi trente janvier à 20 heures et 30 minutes, le Comité Syndical, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Boissy-Mauvoisin, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain GAGNE, le Président.

Date de la convocation du Comité Syndical : 27/01/2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 5

Nombre de conseillers municipaux présents : 4

Présents : Alain GAGNE (Président), Sylvain Thuret (Vice-Président) ; Mickaël ESTEVEZ (titulaire), Éric PENON (titulaire), Nadège Robert (Titulaire).

Suppléants présents : Antoine GRIMON (suppléant)

Absents excusés : Julie CADEAU (suppléante), Estelle SUDRE (suppléante), Stéphane LEBLANC (suppléant).

En ouverture de séance, le Président demande la nomination d'un secrétaire de séance en application de l'article L2121-15 du CGCT, Eric PENON est nommé secrétaire de séance :

A L'ORDRE DU JOUR

- Décision modificative chapitre 11
- Travaux en cours
- Questions diverses

2025-09 : Décision modificative chapitre 11

Vu les crédits votés au chapitre 011 lors du vote du BP 2025 par le Conseil Syndical,
Vu les dépenses engagées au chapitre 011, tenant compte de l'emploi d'une personne non titulaire, destiné à remplacer une personne arrêtée en longue maladie,
Eric Penon, trésorier du SIVOS propose la Décision Modificative suivante :
Chapitre 011 > Article 60621 = +620,00 €
Chapitre 012 > Article 65738 = -620,00 €
DM votée à l'unanimité par les membres présents.

INFORMATIONS DIVERSES

Débat autour de l'accueil périscolaire :

- Après échanges au sujet de l'Accueil au Service Périscolaire, le Conseil Syndical du SIVOS valide le texte suivant :

Mesdames et messieurs les représentants des parents d'élèves,

Le Conseil Syndical du SIVOS Boissy-Mauvoisin - Ménerville s'est réuni le lundi 26 janvier et a pris connaissance de votre mail.

Vous souhaitez attirer l'attention du Conseil Syndical quant aux mesures prises plus tôt dans le mois et dont l'échéance était fixée au lundi 2 février.

Nous avons étudié vos demandes avec la plus grande bienveillance.

Nous sommes d'ores et déjà en mesure de repousser la date butoir, dans un premier temps, au lundi 9 mars prochain.

Le périscolaire est victime de son succès avec un nombre croissant d'enfants inscrits alors que nous ne pouvons pas dépasser les seuils légaux en termes de nombre d'enfants par adulte encadrant (limite fixée par le code de l'action sociale et des familles, article L227-4 et Décret n° 2018-647 du 23 juillet 2018).

Ce seuil varie en fonction de l'âge des enfants (+/- de 6 ans) entre 20 et 28 enfants pour 2 adultes. Aujourd'hui, jusqu'à 36 enfants peuvent être présents simultanément au périscolaire ce qui est inacceptable et dangereux, tant pour les enfants accueillis que pour le personnel encadrant.

Le déclencheur de notre action est l'alerte remontée par le personnel du SIVOS sur des conditions de travail devenues plus difficiles.

De plus, l'urgence était aggravée par l'observation de comportements individuels déplacés : manque de respect, bagarres, non-respect des consignes ou des adultes. Ces situations sont déjà difficiles à gérer en temps normal mais elles le deviennent impossibles en surnombre.

Le SIVOS n'est pas en mesure de compléter l'équipe d'accueil périscolaire sous court préavis parce que :

- Cela représente un coût qui ne peut être supporté par les communes et qui, s'il était répercuté sur les familles ferait augmenter de manière significative le prix du périscolaire;*
- Il est très difficile de trouver du personnel pour réaliser cette mission (horaires réduits, forte disponibilité, aptitude à garder des enfants).*

La mesure immédiate qui nous a semblé appropriée et légitime a été de limiter le nombre d'enfants pour rester sous le seuil réglementaire. Le nombre de 25 nous apparaît le meilleur compromis (pour environ 80 enfants scolarisés).

Il s'agissait d'une mesure nécessaire avant qu'un problème grave ne survienne, remettant potentiellement en cause l'ensemble des services offerts par le SIVOS : périscolaire matin et soir ainsi que la cantine (à ce stade, aucune limitation de l'accueil à la cantine n'est envisagé, il s'agit d'un sujet séparé).

Nous avons donc cherché à déterminer quels seraient les enfants qui pourraient, à très courte échéance, être récupérés par leur famille pour soulager le périscolaire : c'est pourquoi nous avons ciblé les familles dont les parents sont sans emploi ou travaillent localement.

Nous comprenons que le processus de détermination des enfants accueillis doit être affiné et c'est pourquoi un délai supplémentaire est nécessaire, au moins jusqu'au 09 mars, pour aboutir à quelque chose de juste, équitable, transparent et soutenable par le SIVOS et par les familles.

Durant ce laps de temps, nous allons étudier toutes les possibilités pour satisfaire le plus grand nombre, tout en maintenant un accueil de qualité, où la sécurité des enfants et du personnel d'encadrement doit rester notre priorité à tous.

En attendant, nous demandons aux parents de faire preuve d'une forme de respect citoyen et de "soulager" le personnel encadrant dès que possible en particulier le soir. Les parents ont déjà montré qu'ils avaient le sens du collectif et du bien commun, notamment pendant le dernier épisode neigeux : seulement 9 enfants accueillis par le dispositif d'accueil de secours mis en place. Le périscolaire ne peut pas être considéré comme un service de confort mais comme une possibilité offerte à ceux qui en ont vraiment besoin.

Nous ne manquerons pas de vous informer des mesures que nous envisagerons.

Bien Cordialement

*Alain Gagne
Président du SIVOS*

*Sylvain Thuret
Vice-Président du SIVOS*

La séance est levée à 17h40

BOISSY-MAUVOISIN, le 30 janvier 2026

Alain GAGNE
(Titulaire)

Sylvain THURET
(Titulaire)

Eric PENON
(Titulaire)

Nadège ROBER
(Titulaire)

Mickaël ESTEVEZ
(Titulaire)

Julie CADEAU
(Suppléant)

Estelle SUDRE
(Suppléante)

Antoine GRIMON
(Suppléant)

Stéphane LEBLANC
(Suppléant)